



Résumé des questions économiques et sociales.

n° 148 semaine 13 novembre 2023

MANIFESTATION DE TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS DEVANT LE SÉNAT !

Le mardi 7 novembre, à l'appel de l'Union Régionale Île de-France-CGT, des centaines de travailleurs sans papiers ont manifesté du carrefour de l'Odéon jusque devant le Sénat. Ils exigeaient la reconnaissance de leurs droits de salariés. Ils font partis des 650 travailleuses et travailleurs immigrés sans titre de séjour qui se sont mis en grève avec la CGT sur 33 sites répartis sur l'ensemble de la région parisienne. Parce qu'elles et ils refusent de continuer à être stigmatisés et surexploités, elles et ils ont décidé de relever la tête et de montrer la réalité de leurs conditions de vie et de faire valoir leurs droits sociaux. Au moment où le projet de loi dit d'immigration est en discussion au Sénat, cette manifestation tenait à rappeler les revendications des travailleurs migrants. Notre parti soutien la lutte des travailleurs migrants, ils font partie de la classe ouvrière et leur combat est celui de la lutte contre l'exploitation capitaliste. Une délégation de notre parti était présente à la manifestation.

La CGT a exprimé, à plusieurs reprises, son opposition au durcissement des conditions d'obtention de titres de séjour au titre du droit d'asile et d'accès au regroupement familial, qui est un droit pleinement consacré aussi bien au niveau international, européen et national.

La surenchère politicienne d'une extrême droite toujours raciste et d'une droite qui s'inscrit aujourd'hui dans les fantasmes d'un prétendu « *grand remplacement* » ne sert qu'à diviser la classe ouvrière, en opposant les travailleurs locaux aux travailleurs immigrés et en créant du dumping social.

Face aux délires xénophobes présents dans le débat politique tels que la suppression de l'aide médicale d'État, la CGT revendique la régularisation des travailleuses et travailleurs sans papiers qui participent au quotidien à la vie et à l'économie de la société française.

Dans ce contexte politique pesant, 650 travailleuses et travailleurs immigrés sans titre de séjour se sont mis en grève avec la CGT sur 33 sites répartis sur l'ensemble de la région parisienne.

Parce qu'elles et ils n'ont pas de titres de séjour et sont intérimaires, elles et ils subissent une double précarité, celle de l'emploi et l'impossibilité de faire valoir leurs droits sociaux.

Parce qu'elles et ils refusent de continuer à être stigmatisés et surexploités, elles et ils ont décidé de relever la tête et de montrer la réalité de leurs conditions de vie et de travail face aux contre-vérités sordides portées et entretenues par la droite et l'extrême droite sur les immigrés.

Avec détermination et par la grève, avec l'engagement fraternel des militant-es de la CGT, la quasi-totalité des travailleurs et travailleuses a d'ores et déjà obtenu des engagements patronaux leur permettant d'envisager une régularisation.

La CGT tient à réaffirmer, à l'occasion de ce débat parlementaire, que celles et ceux qui travaillent ici, quel que soit leur statut, intérimaire ou CDI, quel que soit leur métier ou le secteur professionnel, doivent se voir remettre un titre de séjour leur permettant de bénéficier de tous les droits sociaux pour lesquels ils cotisent et de vivre en toute liberté en France.

C'est une question d'égalité et de justice sociale.

C'est le sens du message porté la CGT avec les grévistes mardi 7 novembre du carrefour de l'Odéon en manifestation jusqu'au Sénat.

On Bosse ici ! On vit ici ! On reste ici !

NORMANDIE : CHEMINOTS EN GRÈVE LE 13 NOVEMBRE POUR LA SÉCURITÉ !

Un mouvement social va toucher le rail normand ce lundi 13 novembre 2023. La CGT Cheminots appelle à la grève pour « *garantir la sécurité des circulations* » et dénonce un manque d'aiguilleurs à l'établissement infracirculation de Normandie. Il n'y aura, notamment, aucun train entre Paris Montparnasse et Granville.

37 postes vacants sur l'établissement !

Ce mouvement concerne l'établissement infracirculation (EIC) de Normandie « *qui rassemble les aiguilleurs du chemin de fer* », précise la CGT. « *À ce jour, la direction reconnaît que 37 postes sont vacants sur l'établissement, soit près de 10 % de l'effectif global et près de 20 % sur l'effectif des aiguilleurs. Cette situation entraîne une dégradation importante des conditions de travail et impacte, de fait, la sécurité des usagers* », poursuit le syndicat.

La CGT dénonce aussi « *la fatigue et la lassitude* » des agents. « *Du fait de ce manque d'effectifs, l'entreprise refuse de nombreux jours de congé et réduit les temps de repos. En moyenne par agent, près du tiers des 28 jours de congés annuel n'ont pas été accordés alors qu'ils doivent être posés avant le 31 décembre 2023.* »

SIX TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS REMPORTENT "UNE VICTOIRE" CONTRE UN SOUS-TRAITANT D'AMAZON !!!

Employés durant plusieurs mois en CDI pour livrer des colis, six travailleurs sans-papiers avaient été licenciés oralement et sans préavis en avril 2022. Lundi 6 novembre, le conseil des Prud'hommes de Rouen a condamné Lumina services, sous-traitant d'Amazon, à leur verser des indemnités.

"On travaillait chaque jour de 10h à 23h, sans jour de repos" !

Pour rappel, en avril 2022, après plusieurs mois à livrer des colis pour Amazon, six salariés sans-papiers ont été licenciés oralement par le sous-traitant du géant américain, situé à Saint-Étienne-du-Rouvray. Tous ont été employés en CDI mais n'ont jamais reçu les autorisations de travail liées à leurs contrats qui leur permettraient de régulariser leur situation.

"Les heures supplémentaires n'étaient pas payées. On travaillait chaque jour de 10h à 23h, sans jour de repos. On nous a limogés à la dernière minute, sans préavis et oralement", indiquait un des livreurs de Lumina Services, en avril 2022.

Des sommes allant de 2 193 à 5 072 euros !

Le conseil des Prud'hommes a condamné la société à verser des sommes allant de 2.193 à 5.072 euros à six des sept travailleurs sans-papiers, au titre de l'article L8252-2 du code du travail, qui stipule qu'« **en cas de rupture de la relation de travail, le salarié étranger a droit au titre de la période d'emploi illicite à une indemnité forfaitaire égale à trois mois de salaire** ». Des sommes de 569 à 865 euros vont devoir également être versées au titre des congés payés.

"C'est une victoire", reconnaît le représentant syndical CGT en charge du dossier. **"Même si le donneur d'ordre Amazon n'a pas été reconnu coupable dans cette histoire."**

Quant au septième travailleur écarté du dossier, il ne recevra pas d'indemnité car il aurait présenté une carte d'identité italienne, **"dont Lumina services aurait la preuve, il n'est donc pas considéré comme sans-papiers"**.

Rendez-vous au tribunal administratif !

Désormais, le rendez-vous est donné au tribunal administratif, mardi 14 novembre 2023, à 9h30 à Rouen pour décider du sort de deux livreurs qui sont sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

"Sur les sept travailleurs, qui sont désormais employés sur Paris, deux ont un OQTF, deux sont régularisés, deux ont été écartés par la préfecture et un dossier est en cours. On espère que ce jugement des Prud'hommes va éclairer la décision du tribunal administratif de mardi".

Un rassemblement en soutien à ces deux livreurs est prévu à **8h30 devant la préfecture de la Seine-Maritime**, juste avant l'audience du tribunal administratif, **mardi 14 novembre 2023**.

RENAULT/FLINS (YVELINES) :

Après plusieurs années de désengagement progressif du site, et la suppression de centaines de postes d'intérimaires, **la direction de Renault a annoncé l'arrêt définitif des chaînes de production de l'usine de RENAULT Flins, pour mars 2024**.

C'est un coup dur pour les salariés du site et pour l'emploi industriel dans le département.

RENAULT a annoncé aussi la vente à la découpe des terrains du site de Flins, pour empêcher toute possibilité d'un retour des chaînes de production ou d'un développement du site.

Même les vagues promesses du maintien des 1.900 emplois en CDI du site semblent bien compromises !

Aujourd'hui RENAULT Flins, demain à qui le tour ? STELLANTIS Poissy ? Tous leurs sous-traitants ?

La fermeture des entreprises industrielles laisse TOUJOURS des déserts pour l'emploi dans nos territoires. Remplacer des sites de production par des plateformes logistiques, comme dans le reste de l'Île-de-France, ne permet pas de retrouver un tel niveau d'emploi.

La fermeture de Flins ou même une chute drastique des emplois serait une catastrophe pour l'emploi des jeunes de nos quartiers populaires du Mantois et des Mureaux.

Pire encore : ce sont des milliers d'emplois induits, dans le commerce ou les services publics, qui seront menacés !
Transports, éducation, hôpitaux, infrastructures : la casse de l'industrie entraîne la casse des services publics !

La direction de RENAULT doit écouter nos revendications. L'État doit empêcher cette casse industrielle en faisant pression sur RENAULT dont il est actionnaire .

Voilà pourquoi la CGT organise un rassemblement le mercredi 15 novembre 2023 à partir de 12h20 devant l'usine de RENAULT Flins, Bd Pierre Lefauchaux, 78415 Aubergenville pour faire entendre ses revendications auprès du groupe RENAULT et des pouvoirs publics :

- ***NON à l'arrêt des chaînes de production et à la casse de l'emploi à Renault Flins !***
- ***NON à la vente des terrains industriels du site de Flins !***
- ***Garantie du maintien des emplois et embauches de tous les intérimaires en CDI !***

LIDL À NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE) : LA GRÈVE S'ÉTEND DANS 4 MAGASINS !

Réunis en Assemblée Générale dimanche dernier, plusieurs magasins Lidl de la région nantaise ont appelé à une journée de grève samedi 11 novembre. Le mouvement contre les conditions de travail et pour les salaires s'étend. Lors de l'Assemblée Générale, les salariés ont voté la tenue d'un piquet de grève inter-magasins devant le site de Pont du Cens, pour marquer l'unité du mouvement. Les salariés des trois magasins se sont accordés, dans le même temps, sur plusieurs revendications : ils exigent tous « *des sanctions contre la direction, des embauches pour soulager les salariés qui mettent en danger leur santé, l'indexation des salaires sur l'inflation et 400 euros d'augmentations immédiates.* ». Après l'Assemblée Générale, un quatrième magasin du bassin nantais a annoncé qu'il suivrait le mouvement de grève de ce samedi.

CLINIQUE DE L'ORMEAU (Tarbes) : "EN TERMES DE SÉCURITÉ, ON EST À LA LIMITE" DÉNONCE LA CGT !

C'est le service maternité qui met en lumière un problème de sécurité nocturne, pour les patients mais aussi le personnel, suite au projet de la direction de supprimer l'agent chargé de l'accueil de nuit, qui met potentiellement en danger tout le monde.

« *Si nous sommes là, et appelons à un débrayage mardi prochain, ce n'est pas de gaieté de cœur* », assurent la secrétaire CGT de la clinique de l'Ormeau. « *Nous appelons l'ensemble du personnel à suivre le mouvement, parce qu'il concerne tout le monde.* »

Effectivement, puisqu'il s'agit de sécurité. « *D'abord dans les soins, il faut savoir que la nuit, il n'y a qu'une seule sage-femme présente dans le service. Bien sûr, il y a des personnes d'astreinte, mais que se passera-t-il en cas d'urgence ?* » Et de souligner qu'à l'hôpital, qui a une activité comparable, il y en a deux la nuit, et que l'équipe est deux fois plus nombreuse.

Des intrusions nocturnes !

Une nouvelle réorganisation risque de mettre en péril ce fragile équilibre. En clair, la direction a décidé de supprimer le poste d'agent d'accueil de nuit, qui ouvre la porte pour les urgences obstétricales ou cardiaques, et assure l'administratif pour les admissions nocturnes. Il sera toujours possible d'accéder la nuit, mais après avoir "**conversé**" avec un visiophone, dont on ne sait pas où les appels aboutiront.

Aux soins intensifs de cardiologie ?

À la maternité ?

À la lumière de ce que nous avons dit précédemment, vous comprenez aisément que c'est déjà assez tendu pour nous, au vu des effectifs. Que se passera-t-il s'il y a un appel alors que nous sommes au bloc ?

Qui répondra ?

On devra laisser tomber un patient pour en accueillir un autre, ou au contraire, passer à côté d'une urgence ?

« *Ce n'est pas possible de travailler comme ça, les patients sont potentiellement en danger.* »

Et le personnel aussi, car une autre menace se profile, celle de la sécurité des lieux. " *Avant, il y avait des agents de sécurité, dans une logique de coûts, la direction a décidé de se passer de ces vigiles. Conséquence, en quelques mois, nous avons subi deux intrusions par effraction, dont une avec un vol dans les réserves alimentaires. S'il n'y a plus d'agents de sécurité, cela va se reproduire... D'autant plus que pour pallier l'absence d'agent d'accueil, outre le visiophone, la direction envisage de mettre en place un système de code pour les accompagnants et les familles. En clair, il n'y aura aucun filtrage, avec les risques que cela induit.* "

Et de souligner **une récente tentative de vol de bébé dans une clinique paloise**...Un cabinet a étudié cette nouvelle organisation, sa conclusion est : "*il n'est pas sûr que ça marche à 100%*".

LOGEMENT SOCIAL ET HEBERGEMENT D'URGENCE !

INDECOSA-CGT appelle la Première ministre Elisabeth BORNE à renoncer à sa décision d'exclure les plus pauvres et les SDF des quartiers prioritaires de la Ville (QPV) Pour soi-disant favoriser la « **mixité sociale** », Elisabeth Borne vient d'annoncer qu'elle va demander aux préfets :

- **De ne plus attribuer aux plus pauvres de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la Ville (environ 1/3 du parc HLM avec des loyers 30% moins chers en moyenne),**
- De stopper la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence, destinées aux SDF, dans ces mêmes quartiers. Parallèlement, en matière d'accès au logement social et à l'hébergement d'urgence, elle n'offre aucune réelle perspective aux plus pauvres et aux SDF sur d'autres territoires plus favorisés. Elle n'annonce aucun plan volontariste en matière de construction de logements sociaux dans notre pays ou d'accession sociale à la propriété (permettant de désengorger une partie du parc HLM). Il y a fort à parier que les logements et hébergements d'urgence qui ne seront plus attribués aux plus pauvres et aux SDF dans les QPV, qui sont les quartiers qui concentrent le plus de difficultés, ne seront pas investis par les ménages de la classe moyenne. **Ils resteront vides.** Belle réussite en perspective en matière de mixité sociale !

INDECOSA-CGT appelle la Première ministre à reconsidérer totalement sa décision, en matière d'accès au logement social, à l'égard des populations les plus défavorisées et des quartiers populaires. Face à la crise du logement, il y a urgence à lancer une politique très volontariste de construction de logements sociaux, de places d'hébergement d'urgence et d'accession sociale à la propriété.

La loi SRU (qui prévoit des quotas de logements sociaux par commune) doit être revue afin de renforcer considérablement les sanctions contre les communes 31/10/2023 récalcitrantes et permettre aux préfets, le cas échéant, de se substituer aux communes pour lancer les constructions nécessaires de logements sociaux. Les nombreuses préconisations du Haut comité pour le droit au logement opposable (DALO) doivent être mises en œuvre, notamment :

- Les préfets doivent exercer véritablement (ce qu'ils font rarement) leur droit de substitution quand les autres réservataires ne respectent pas leur quota de réservation DALO et engager un rattrapage des attributions manquantes depuis 10 ans. Actuellement, 93 000 ménages reconnus DALO sont en attente de relogement.
- Les bailleurs publics récalcitrants doivent remplir correctement, sous peine de sanction financière, les bases de données de logements disponibles afin que les préfetures puissent mobiliser pleinement leurs contingents de logements sociaux pour les ménages DALO.
- La "surpriorité" reconnue aux ménages DALO doit être respectée, notamment dans les départements gravement défaillants cités par le Haut comité : AlpesMaritimes, Bouches-du-Rhône, Essonne, Var, Rhône, Haute-Savoie, Hérault, Nord, Gironde et La Réunion.

Madame la première ministre, il est plus que temps de cesser d'être dans **le déni face à la crise du logement et aux besoins des milieux populaires**. Renoncez immédiatement à votre politique antisociale, **irresponsable et dévastatrice en matière de droit au logement pour tous et toutes !**

MALAKOFF / HUMANIS :

« *Mise à pied à titre conservatoire* », « *entretien disciplinaire* », « *licenciement pour insuffisance professionnelle* », « *licenciement pour insubordination* » pour les salarié-e-s du groupe MH ! Une vague d'entretiens préalables à sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement secoue actuellement un grand nombre de salarié-e-s. S'agirait-il d'une nouvelle pratique au sein de notre groupe ? Sachez, pour votre information, que la dernière convocation disciplinaire en date concerne une salariée en situation d'extrême fragilité puisque reconnue travailleur handicapé et titulaire d'une pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie.

Depuis le 20 octobre, cette salariée se retrouve mise à pied à titre conservatoire et sans salaire !

Des pratiques scandaleuses au sein d'un groupe de protection sociale comme le nôtre. Que sont devenus les principes fondateurs de notre entreprise ?

Notre direction nous abreuve de sa « *propagande* » bienveillante via notre Intranet.

La réalité est toute autre et compte tenu d'une importante intensification des convocations à entretiens préalable nous sommes en droit de penser, qu'en sous mains, elle tente de se séparer à bas bruit de salarié-es considérés comme indésirables.

Une mobilisation de soutien a été organisée le lundi 6 novembre à 16h00 devant le siège social Malakoff / Humanis.

L'OPÉRA BASTILLE : EN GRÈVE CONTRE UNE OFFENSIVE DU MEDEF SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE DES INTERMITTENTS :

Le rideau ne s'est pas levé et le spectacle n'a pas eu lieu. Sans les travailleurs précaires, la culture ne tourne pas. Symbole de solidarité les équipes en CDI se sont mis en grève en soutien de leurs collègues intermittents. Dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention d'assurance chômage, le Medef demande 15% d'économie au régime des intermittents du spectacle. Cette mesure impacterait fortement les allocations perçues et le nombre d'heures de travail nécessaires pour faire valoir leur droit à ces allocations.

La CFDT accepte la lettre de cadrage du Medef, la CGT et FO refusent ces économies sur le dos de travailleurs d'un secteur déjà très précaire. L'ensemble de ces actions rappelle que la colère de cinq mois de lutte contre la casse sociale de Macron est loin d'être retombée. Réforme des retraites, inflation, salaires, les travailleurs entendent défendre par la lutte et par la grève leurs conditions de vie.

GRÈVE AU LYCÉE CASSIN DE GONESSE : DES PERSONNELS EN GRÈVE POUR DÉNONCER LA PÉNURIE DE PERSONNEL MÉDICO-SOCIAL !

Mardi 7 novembre, plus d'une vingtaine de professeurs et AED du lycée Cassin de Gonesse (95) étaient en grève pour dénoncer le manque drastique de personnel médico-social. Ce lycée de 1.700 élèves compte seulement un demi-poste d'infirmière et aucun poste d'assistante sociale, c'est la vie scolaire qui fait aujourd'hui office d'infirmerie en cas de besoin.

Une combativité locale qui témoigne de la nécessité d'une lutte d'ensemble !

Loin d'être un cas isolé, la situation de ce lycée s'enracine dans le contexte plus global d'une rentrée catastrophique. En plus du manque d'enseignants, le manque de personnel médico-social se généralise dans l'Éducation nationale. Un manque de personnel lié à une dégradation généralisée des conditions de travail des personnels médico-sociaux dans l'Éducation nationale qui remet en cause l'accès à l'éducation pour toutes et tous les élèves.

AIRBUS-TOULOUSE : « La production est à l'arrêt et la grève est reconduite » au pôle peinture !

Une grève spontanée a démarré ce jeudi au pôle peinture d'Airbus à Toulouse contre le licenciement d'un collègue. Ce vendredi, la grève a été reconduite et votée par les équipes du week-end mettant ainsi le pôle peinture à l'arrêt. La direction lui reproche le non-port du harnais de sécurité alors que ce dernier travaillait en heures supplémentaires.

« Ce qui choque totalement les salariés, c'est qu'il n'y a pas d'échelle de sanction. Le salarié licencié était là depuis huit ans, il était irrécusable » raconte le délégué de la CGT Airbus. *« Le salarié licencié a été raccompagné vers la sortie avec deux véhicules du service de sécurité doté de 6 vigiles. Il a été traité comme si c'était un bandit »* dénonce aussi le délégué central adjoint de la CGT Airbus.

Sur cette base, une grève spontanée de solidarité a démarré pour exiger la réintégration du collègue licencié. Face à une mobilisation importante, la direction aurait tenté d'enrayer la dynamique de solidarité en poussant les grévistes à rentrer chez eux au prétexte que ces derniers n'auraient pas le droit de rester sur site pendant la grève. Dès le lendemain, la grève a été reconduite et une assemblée générale a été tenue dans l'après-midi. L'équipe « VSD », qui travaille comme l'acronyme l'indique, le vendredi, samedi et dimanche, a décidé à la quasi-unanimité de se mettre en grève à partir de 20 h 30. C'est donc une trentaine de salariés qui sont déterminés à poursuivre le mouvement au lendemain du début de la grève.

« Depuis jeudi matin à la peinture, la production est à l'arrêt et la grève est reconduite pour le week-end. Ça commence à causer des problèmes de production au niveau des délais pour certaines opérations » affirme un militant syndical.

La grève serait potentiellement coûteuse pour le géant aéronautique pour qui les délais de livraison sont un enjeu central avec un carnet de commandes qui risque bientôt de dépasser le seuil historique de 8.000 commandes d'avions.

La grève spontanée en cours actuellement au pôle peinture d'Airbus montre une volonté des salariés de ne pas se laisser faire face à une direction qui agit de façon brutale. *« La peinture, c'est un des secteurs qui a le plus d'accident de travail à Airbus. La direction répond à ce problème principalement par une responsabilisation individuelle des salariés. Aujourd'hui, la grève des ouvriers de la peinture dénonce le licenciement du collègue, mais aussi la logique de la direction concernant la sécurité »* conclut la CGT Airbus.

PAUL PRÉDAULT (95) : DÉFENDRE LE POTENTIEL INDUSTRIEL !

Dans sa course effrénée pour engranger un maximum de profits, le groupe coopératif Cooperl a annoncé la fermeture de l'usine Paul Prédault (95). Depuis son rachat par le groupe, la stratégie s'est mise à l'œuvre pour transférer petit à petit les productions du site, engendrant ainsi une baisse d'activité catastrophique.

Lors du rachat de Paul Prédault à Turenne Lafayette, la Cooperl n'avait qu'un objectif, piller les marques. Tel un vautour, la Cooperl a dépecé l'usine, promettant le chômage et la misère aux 105 salariés, tout en saturant les lignes de productions avec une accélération des cadences et une dégradation des conditions de travail dans les autres usines du groupe. Leur politique basée sur le sacrosaint profit est mortifère pour les salariés et pour la filière. En 2019 la Cooperl a profité de la fièvre porcine en Chine en sacrifiant le marché français et européen pour y **vendre leurs porcs 5 fois plus cher**. Véritable mastodonte, en 2020 la Cooperl est épinglée avec 11 autres industriels par l'autorité de la concurrence pour **entente illicite sur les prix du porc**. Aujourd'hui, la Cooperl, avec près de **3 milliards d'euros de chiffre d'affaire en 2022, en progression de 12% sur un an**, renforce sa place dominante, résultat d'un gavage sur le dos des salariés et des consommateurs, notamment par la hausse des prix.

C'est à grands coups de fonds publics que le groupe développe la méthanisation des déchets. Une matière première qui ne leur coûte pas un rond, mais qui rapporte. Encore une fois **les aides de l'État servent à casser l'emploi et l'industrie**.

Pire la logique de sacrifier les salariés sur l'autel des profits est à son comble. Le site de Paul Prédault a reçu au minimum deux propositions de reprise par des industriels de la charcuterie auxquels la direction de la Cooperl a fermé la porte pour éviter toute concurrence. Le syndicat CGT de l'entreprise et les salariés ne comptent pas en rester là. Des solutions existent pour le maintien et le développement de l'emploi, du site et des productions charcutières. Les qualifications et savoir-faire ont fait la renommée de la marque. Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités en imposant une étude sérieuse des propositions de reprise.

L'usine de Paul Prédault a de l'avenir, le syndicat CGT de l'entreprise avec les salariés en sont conscients. C'est avec détermination qu'ils défendront leurs emplois et leur outil de production. Nous exigeons l'ouverture d'une table ronde avec tous les acteurs autour des propositions des salariés.

JUSTICE : UN EX-SALARIÉ DE CE SOUS-TRAITANT DE TOTAL OBTIENT GAIN DE CAUSE !

En litige avec Paulstra, sous-traitant de Total, depuis son licenciement en 2021, David Asseline a finalement obtenu que la justice lui donne gain cause.

Depuis janvier 2021 et son licenciement, David Asseline, ancien salarié du site **Paulstra**, sous-traitant de Total installé à Etrépany (Eure), avait entamé une procédure en justice à l'encontre de son ancien employeur.

Après un premier jugement devant le conseil des prud'hommes à Louviers, qui avait donné raison au salarié, et 18 mois de procédure, la chambre sociale et des affaires de la Sécurité sociale de la Cour d'appel de Rouen a débouté la société qui avait fait appel.

Fin avril 2023, la Cour a rendu une ordonnance de caducité qui valide le jugement édicté en première instance.

Salarié depuis 1997 !

David Asseline avait été embauché en 1997 par Paulstra en tant qu'agent d'entretien avant d'être muté à l'atelier de traitement des surfaces en 2002.

Jusqu'en 2018, il travaille au régime des 39 heures par semaine, mais à la suite d'un accident, il est reconnu comme invalide de catégorie 1.

Le 16 octobre 2018, il signe un avenant à son contrat de travail afin que son temps de travail soit « *ramené à 75 h 83 par mois* ».

Deux ans plus tard, en octobre 2020, la médecine du travail déclare David Asseline définitivement inapte à son emploi. Le médecin du travail précise que l'état de santé du salarié fait « *obstacle à tout reclassement dans un emploi* ».

Un mois plus tard, Paulstra engage une procédure de licenciement, estimant que l'avis de la médecine du travail « *rend impossible toute recherche de reclassement* », indique le jugement.

Conflit après le licenciement !

Le salarié est alors convoqué pour un entretien préalable à son licenciement le 16 décembre. David Asseline fait le choix de ne pas répondre à la convocation.

Le 8 janvier 2021, Paulstra notifie à son ancien salarié son licenciement. Un mois plus tard, il reçoit pour solde de tout compte la somme de 7.948,86 euros.

Une somme que l'employeur a calculée en fonction du temps partiel de ce salarié embauché comme valide qui sera la base du litige entre les deux parties.

David Asseline, entend alors démontrer « *la mauvaise foi de son employeur qui n'en est pas à son coup d'essai* », expliquent les syndicats qui accompagnent le salarié dans son action.

David Asseline et son conseil estiment que son indemnité de licenciement « *a été calculée sur son travail à mi-temps et non sur un salaire rétabli à plein temps* ».

La Cour lui donne raison!

Lors de la première audience, il réclame 8.121,24 euros à titre de complément de son indemnité, plus 10.000 euros de dommages et intérêts et 1.500 euros pour couvrir ses frais de justice.

De son côté, Paulstra demande à la justice de débouter son ancien salarié au motif que ses demandes sont prescrites après avoir rappelé que David Asseline a signé son reçu de solde de tout compte.

La cour a estimé que la demande de l'ex-salarié au sujet de la « *méthodologie de calcul de l'indemnité de licenciement [...] ne soulève aucune contestation des parties* » et a retenu le calcul du plaignant.

La justice lui accorde donc **7.948,86 euros** « *à titre de complément d'indemnités* ». Il est en revanche débouté de ses autres demandes.

MONDE

BANGLADESH : GRÈVE MASSIVE DES TRAVAILLEUR-EUSE-S DU TEXTILE POUR EXIGER DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE !

Devant une inflation galopante, et sans réponses satisfaisantes du gouvernement, des multinationales du textile et de leurs sous-traitants, les travailleur-euse-s et leurs syndicats ont déclenchés des manifestations et des grèves massives. Parmi les milliers de manifestant-e-s, plus de 5.000 travailleur-euse-s ont dressé des barrages routiers dans les quartiers de Mirpur et une usine du quartier de Gazipur où des affrontements très violents se sont déroulés, a pris feu. Parmi les travailleur-euse-s deux morts par balles ont été relevés et leurs assassins, des civils se revendiquant du parti de la première Ministre ont pu partir sous la protection de la police qui a déclaré n'avoir vu aucune violence à l'égard des manifestant-e-s.

Les principales revendications sont l'exigence que le salaire mensuel minimum soit fixé à 23.000 takas (190 euros), soit près de trois fois plus que les 8.300 takas (70 euros) actuels. Des travailleur-euse-s précisent qu'elles luttent pour assurer la subsistance de leur famille. Elles indiquent qu'avec leur salaire moyen elles doivent déboursier de 5.000 à 6.000 takas (43 à 52 euros) juste pour le loyer d'une maison d'une pièce minuscule. L'industrie textile représente 85 % du PIB du Bangladesh (52,2 milliards d'euros) et la colère des travailleurs dont le salaire minimum, malgré une très forte inflation, n'a pas augmenté depuis 2019 a explosé quand conjointement le syndicat patronal du textile (BGMEA) a proposé une augmentation de 25 % du salaire minimum actuel sans prendre en considération les revendications et quand des grandes marques (dont Adidas, Hugo Boss, ou encore Puma) en pleine hypocrisie ont déclarées avoir écrit au début du mois à la première Ministre, Sheikh Hasina, en ayant « *remarqué* » que les salaires nets mensuels moyens n'avaient « *pas été ajustés depuis 2019 alors que l'inflation a considérablement augmenté au cours de cette période* » alors que c'est eux qui possèdent les cordons de la bourse de leurs sous-traitants.

Amin Amirul Haque, Président de NGWF, a déclaré, « *en tant que Président du Conseil de l'industrie du Bangladesh (IBC), qui regroupe 20 affiliés de l'industrie, et en tant que plus grande et plus ancienne fédération de travailleurs de l'industrie textile et de la fabrication de vêtements, NGWF et lui-même jouent un rôle prépondérant dans la campagne et les actions en faveur de l'augmentation des salaires.* » Devant la pression le syndicat patronal a simplement signalé qu'il acceptait dès le mois prochain d'augmenter les salaires minimums sans, néanmoins, préciser la hauteur de cette augmentation.

La CGT redemande, au gouvernement français comme elle l'a déjà demandée en 2021 qu'il intervienne pour que l'Union européenne (UE) suspende la clause SPG+, comprise dans l'Accord de Libre Échange entre l'UE et le Bangladesh. La CGT rappelle que cette clause qui exonère le Bangladesh et les marchandises produits au Bangladesh de taxes douanières a été accordée en contrepartie de l'amélioration de la situation des travailleur-euse-s et des droits syndicaux.

Cette contrepartie n'est toujours pas à l'agenda du gouvernement et des entreprises du Bangladesh. La CGT demande aux instances internationales de finaliser l'élaboration de la loi sur le devoir de vigilance et son adoption afin que cette loi s'applique à l'ensemble des entreprises quelque soit la domiciliation de leur siège social et que de véritables mesures contraignantes, y compris financières, soient inclus dans cette loi.

FRONT SYNDICAL EUROPÉEN POUR STOPPER LE MASSACRE À GAZA !

L'histoire des travailleurs des transports a toujours été clairement du côté de la paix, contre le fascisme, le racisme, contre toute occupation et oppression des peuples.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas tolérer la transformation des ports, aéroports, navires et trains d'Europe en centres [logistiques] de trafic de mort.

Nous ne pouvons pas tolérer les opérations de chargement et de déchargement de navires, d'avions, transportant des armes dans le conflit ou lui fournissant des services logistiques, pour contribuer à nourrir un système qui massacre chaque jour des milliers d'innocents, en particulier des femmes et des enfants.

En réponse aux appels dramatiques du peuple et des travailleurs de Palestine, des syndicats signataires de cet appel et représentant les travailleurs des transports en Italie, en Grèce et en Turquie, nous réaffirmons notre décision commune d'arrêter et d'empêcher tout chargement et déchargement d'armes, de matériel de guerre. ou tout autre moyen susceptible de continuer à alimenter le massacre du peuple palestinien.

Pour nous, cette initiative commune constitue un nouveau pas en avant dans la longue et glorieuse tradition de paix des travailleurs des transports européens.

Nous serons à l'avant-garde de toute action et manifestation exigeant la fin immédiate du massacre à Gaza.

Nous exigeons que les gouvernements de nos pays arrêtent le transfert d'armes depuis nos ports et tout soutien à la main qui assassine le peuple palestinien.

Pour la paix avec une Palestine libre !

Nous appelons les syndicats des dockers, des travailleurs des navires, des aéroports, des chemins de fer et de tous les travailleurs des transports en Europe à soutenir notre initiative et à appeler à une action commune des travailleurs de nos secteurs à travers l'Europe.

- **Fédération du Transport de l'Union syndicale de base (USB) / Italie**

- **Syndicats des dockers ENEDEP-COSCO, port du Pirée / Grèce**

- **Syndicats des marins Stefenson, Pemen, Peemagen / Grèce**

- **Fédération des Transports Nakliya Is (DISK) / Turquie"**

*les syndicats grecs cités sont tous affiliés au PAME, Front de tous les travailleurs militants !

La pétition énergie continue vous pouvez la signer et la faire signer en ligne:

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/electricite-les-travailleurs-ne-paieront-pas-les-profits-des-entreprises-capitalistes-15181/>

Les derniers commentaires:

Rita ***

Non seulement, il faut bloquer le prix de l'électricité et du gaz, mais la France doit sortir du marché européen de l'énergie. Pour cela, je conseille de vous préparer aux élections européennes qui ont une très large influence sur notre façon de vivre en France. Le vote aux élections européennes est cette fois très important (Assurez-vous si vous êtes inscrits et dans la commune où vous voterez). Il vous faut également discuter et dès à présent approcher les partis pour leur faire part des problèmes vécus au quotidien.

• **farid Me*****d**

prolétaires de tous les pays unissez-vous!

• **antoine Ro****x**

il est grand temps temps de se réapproprier les moyens de production et l'énergie est essentielle à la vie des hommes et de la nation.

• **Josiane Ma****y**

Y en a marre c'est toujours les mêmes qui s'enrichissent sur notre dos. Qu'elle honte

• **Régine Gr*******

LAMENTABLE et bien triste tous ces gros qui s'enrichissent sur les p'tits.